CFPPA - OFA



RNCP: 38314 | BP AP | 2 ANS - NIV. 4

CFPCA Formation professionnelle & Apprentissage Yssingeaux

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Apprentissage

OBJECTIFS DE FORMATION

> OBTENIR le **Brevet Professionnel Aménagements Paysagers**, diplôme de niveau 4 (ex niveau IV) délivré par le Ministère de l'Agriculture

> SE FORMER à l'aménagement et l'entretien des espaces verts et à la conduite de chantiers paysagers :

- Connaître les végétaux (principales caractéristiques, techniques de plantation et de taille)
- Utiliser et entretenir des matériels spécifiques aux métiers du paysage
- Concevoir et réaliser des aménagements paysagers
- Mettre en place et entretenir des végétaux
- Réaliser des créations paysagères (maçonnerie paysagère, structure bois etc)
- Organiser et suivre un chantier

> METIERS VISES chef d'équipe paysagiste, salarié du Paysage, paysagiste en entreprise privée, agent paysagiste en collectivité

Activités: Création, aménagement et entretien des parcs, jardins et espaces verts

LES PLUS

+ Partenariat avec les acteurs locaux
+ Etablissement à taille humaine
+ Site exceptionnel au cœur des sucs Yssingelais
+ Des ateliers et plateaux techniques équipés
+ Facilité d'hebergement et de restauration (nous contacter)

INFO

> ORGANISATION

- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- 1050 h de présence en centre de formation sur 2 ans
- Rythme d'alternance : environ 1 semaine sur 2 en formation, d'octobre à juin

> EVALUATION - CERTIFICATION

- Le diplôme est obtenu par la réussite aux épreuves UC (Unités Capitalisables) - contrôle continu
- Le passage des épreuves se déroule au centre de formation (sujets validés par la DRAAF)
- Chaque UC obtenue permet la validation d'un bloc de compétences

> POURSUITE D'ETUDE

Certificat de spécialisation Construction Paysagère
Passerelle possible vers un BTS Aménagements Paysagers

> INDICATEURS 2026

Réussite :	86.7%
Satisfaction :	80 %
Insertion :	38.5 %
Poursuite d'études:	15.4%

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
https://www.lyceegeorgesand.com/campus/letablissement/lycee-georges-sand/le-cfppa-ufa/

Certificateur: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Date enregistrement certification: 01/01/2024
Date échéance certification: 01/01/2029

CFPPA - OFA

CONTENU FORMATION

> DIPLOME EN 7 CAPACITÉS

C1 - Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
C2 - Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
C3 - Réaliser les travaux d'entretien des végétaux
C4 - Réaliser les travaux de mise en place des végétaux
C5 - Mettre en place des infrastructures

1 UCARE - Module d'adaptation régionale
+ Remise à niveau si nécessaire

Environ 85% de cours techniques

LES SPECIFICITES

+ INDIVIDUALISATION PARCOURS

- Réduction de parcours possible en fonction de l'expérience, du parcours antérieur et des résultats de positionnement
- Complément de formation dans une tierce entreprise si besoin

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

Travaux individuels, de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et étude de cas
Mises en situation sur plateaux techniques

MODALITES

> PUBLIC CIBLE

Jeunes éligibles à l'apprentissage

> PRE-REQUIS / SELECTION

- Etre titulaire d'un CAP ou d'un autre diplôme de même niveau, ou avoir suivi une classe de 2nde Générale et Technologique
- Aptitude physique à occuper un emploi en extérieur, en station debout
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance
- Avoir moins de 30 ans pour signer un contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge en cas de reconnaissance RQTH)
- Entretien de positionnement

> INSCRIPTION

- Dossier d'inscription complet
- Attestation d'engagement de l'employeur ou contrat d'apprentissage
- Délai de traitement administratif de 3 semaines minimum avant accès à la formation

COÛT - REMUNERATION

> Prise en charge assurée par l'OPCO pour les entreprises privées.
Pour les collectivités, nous contacter
> L'achat de la tenue de travail sera gérée par le centre de formation
> Niveau de Prise en Charge: 6300€

> REMUNERATION APPRENTI

Age	1ère année	2ème année
16 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18 - 20 ans	50% du SMIC	57% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC	100% du SMIC

> **Des aides pour l'employeur** sous conditions

CONTACT

> Sylvain Curaillat - 04.71.65.70.69



CFPPA - OFA
Yssingeaux

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la règlementation en vigueur.

50 impasse les Epicéas - BP 41
43200 YSSINGEAUX
Tel: 04.71.65.70.69
cfppa.yssingeaux@educagri.fr
www.lyceegeorgesand.com

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

EPLEFPA du Velay Yssingeaux

CAPIAT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes H+ Formation